

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE

Réunion du 14 Novembre 2017

Membres présents :

Collège « professeurs » : Richard LE NAOUR, Isabelle VILLENA, Guillaume GELLE, Sophie GANGLOFF, Lissan AFILAL, Aomar HADJADJ

Collège « autres enseignants » : Olivier DUPERON, Ahlem ARFAOUI, Jimmy MOREL

Collège « BIATSS » : Sandrine HENRY, Corinne JUPILLAT, Virginie BRULE-PINTAUX, Régis MARION

Collège « étudiants » : Adrien MEUNIER, Erol MERVE

Personnalités extérieures : Xavier ALBERTINI, Arnaud ROBINET, Jocelyne DIAS, Annie BECRET

Membres représentés :

Carl ARNDT et Didier MELAN ont donné pouvoir à Olivier DUPERON.

Jean-Luc PROST et Sylvie CONTE ont donné pouvoir à Guillaume GELLE.

Aude LAQUERRIERE-LACROIX et Marie-Pierre CURUTCHET ont donné pouvoir à Sophie GANGLOFF.

Cécile BRION et Féthi CHEBLI ont donné pouvoir à Richard LE NAOUR.

Cédric JACQUARD a donné pouvoir à Ahlem ARFAOUI.

Frédéric LOURDEAUX a donné pouvoir à Aomar HADJADJ.

Emmanuel BONNET a donné pouvoir à Régis MARION.

Mathilde BOUQUIN a donné pouvoir à Adrien MEUNIER.

Invités de droit :

- Mme la Rectrice représentée par Mme Marie FERREAUX

- M. Jean PIERI, Directeur général des services

Invités : Benjamin LEGRAND, Marie-Odette VICTOR, Anne JUSSIAUME, Essaid AIT-BARKA, Carole CORPEL, Ba Nga PHAM, Maryse MESSAGER, Laure CASTIN, Vincent CONRAD, Hnia AIT AMMAR,

Membres excusés : Isabelle Heliot-Couronne

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 heures, par M. Guillaume GELLE, Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

M. Olivier DUPERON procède à la lecture de l'ordre du jour :

1°) Points d'information

2°) Adoption du procès-verbal du CA du 10 octobre 2017

3°) Politique de site

- Dissolution de la COMUE : modalités de répartition
- Conventions d'association

4°) Questions ressources humaines

- validation de la 1^{ère} campagne d'emploi des enseignants du second degré
- prime de fin d'année personnels BIATSS

5°) Nomination d'un commissaire aux comptes pour l'URCA

6°) Questions statutaires

- Modification des Statuts UFR Odontologie
- Modification de l'article 26 des Statuts de l'URCA

7°) Adhésion au GIP UNESS

8°) Actualisation de l'annexe financière du DU Wine Tourism, Heritage and Senses

9°) Questions recherche

- relevé de décisions pour information

10°) Questions pédagogiques

- relevé de décisions pour information

11°) Communication du bilan annuel de prévention des risques 2016-2017 et du programme annuel de prévention 2017-2018 (pour information)

12°) Questions diverses

M. Olivier DUPERON ajoute qu'il n'a pas réceptionné de questions diverses.

M. Olivier DUPERON indique que le point relatif à la modification des Statuts de l'UFR Odontologie a été retiré de l'ordre du jour. En accord avec l'UFR d'Odontologie, l'ensemble de la procédure va être reprise depuis le point de départ par la composante. M. Richard LE NAOUR souhaite en connaître les raisons. M. Olivier DUPERON indique d'une part qu'une fragilité au niveau de la procédure suivie est présente et qu'il est préférable de reprendre la procédure en intégralité pour plus de clarté. D'autre part, dans l'intervalle, l'UFR Odontologie souhaite apporter quelques modifications supplémentaires à leurs statuts.

1°) Points d'information

M. le Président indique que l'Université a engagé avec le rectorat et les différentes directions (DGESIP, DGRI, DGRH) la négociation du futur volet établissement du contrat de site. La première réunion s'est tenue le 10 Novembre 2017 à la DGESIP et la dernière réunion le 14 Novembre. Par rapport à ces échanges, le projet porté sur l'évolution de la COMUE Université de Champagne vers une association coordonnée par l'URCA est apprécié par les tutelles. Le contenu du contrat de site tel qu'il a été présenté va dans le bon sens. Au niveau du volet établissement, les propositions de structuration sont relativement satisfaisantes, même si certains points sont en discussion, aussi bien au niveau de l'accréditation des diplômes que vis-à-vis des propositions sur la recherche. Concernant le volet immobilier, M. Le Président indique qu'une attention particulière a été soulignée concernant le bâtiment 13 qui hébergera la maison des sciences de l'homme de l'URCA. Une volonté d'approfondir le lien avec les organismes de recherche présents sur le site de l'académie de Reims, aussi bien sur le volet académique que sur un volet plus spécifique, a été soulignée.

M. Le Président espère que ces premiers échanges positifs se transformeront dans le cadre de la négociation contractuelle par des éléments financiers intéressants. Il ajoute que ce projet, bâti ensemble, assurera la pérennité d'un espace d'enseignement supérieur et de recherche viable et avec une véritable ambition de développement des axes de recherche de l'université sur le plan international. L'objectif est de conforter la place de l'université en tant qu'université de formation et de recherche et de proximité sur l'académie de Reims.

M. Aomar HADJADJ interroge le Président sur les délais. M. Le Président indique que la signature du contrat aura lieu en Juin 2018. Concernant l'offre de diplôme, la réunion du CNESER aura lieu le 15 Décembre. La mise en œuvre des nouveaux diplômes se fera à la prochaine rentrée universitaire. Au niveau de l'offre de recherche, elle interviendra au premier trimestre de l'année prochaine. M. le Président indique que des préconisations seront faites sur certaines unités, conformément au sens des recommandations du HCERES. Ces éléments seront à intégrer.

2°) Adoption du procès-verbal du CA du 10 octobre 2017

M. Lissan AFILAL indique qu'il a des remarques de forme qu'il transmettra.

M. Jimmy MOREL indique que lors du dernier CA, les chiffres de la masse salariale n'avaient pas été indiqués et il souhaite savoir si ces chiffres seront communiqués. M. le Président indique qu'il n'a pas les chiffres définitifs et que ces données seront forcément présentes dans le compte financier au mois de Février.

M. Aomar HADJADJ revient sur l'enveloppe recherche et indique que le document mis à la disposition des conseillers n'est pas le bon. Il ajoute que si cette erreur avait été « diagnostiquée » avant, il aurait été judicieux de remettre un document en séance. M. Olivier DUPERON indique que cela a été rectifié en séance et qu'il n'y a aucune obligation de remettre un autre document en séance. M. Aomar HADJADJ indique qu'il y a eu une erreur sur les documents reçus. M. Le Président indique que la procédure a été respectée, il n'y aura pas d'amendement à ce sujet sur le procès-verbal. M. Olivier DUPERON ajoute qu'il a fourni une réponse par écrit. M. Aomar HADJADJ indique que cela n'a pas été signalé clairement que les documents fournis aux administrateurs n'étaient pas les bons.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal du CA du 10 Octobre 2017, à l'unanimité.

3°) Politique de site

- Dissolution de la COMUE : modalités de répartition

M. Olivier DUPERON indique que deux aspects sont présents dans cette proposition de délibération : tout d'abord le transfert des biens, droits et obligations et la question du transfert des emplois. M. Olivier DUPERON fait lecture des délibérations. (cf. annexe)

M. Le Président précise que le Comité technique s'est prononcé sur ces questions et a approuvé cette délibération. Le Comité technique de l'UTT et le CA de l'UTT ont également approuvé cette proposition de délibération. Le CA de la COMUE finalisera cette procédure le 15 Novembre afin de se diriger vers la nouvelle politique de site.

M. Olivier DUPERON ajoute que le Comité technique a donné un avis favorable à l'unanimité moins une abstention sur ces deux points.

M. Richard LE NAOUR souhaite savoir si le bilan budgétaire de la COMUE est positif. Il constate que le compte-rendu du comité technique mentionne 14 postes. M. le Président indique que 14 postes étaient alloués à la politique de site, dont 3 étaient déjà affectés aux établissements, 2 à l'URCA et 1 à l'UTT. Les 11 emplois restants étaient affectés au rectorat, car la COMUE ne bénéficiait pas des responsabilités et des compétences élargies. Il faut donc répartir ces 11 emplois.

Le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve les modalités de répartition suite à la dissolution de la COMUE, comme suit :

- **Transfert des biens, droits et obligations**

*Sous réserve du vote du transfert des biens, droits et obligations vers les établissements membres par le conseil d'administration de la ComUE, le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne accepte le transfert des biens, droits et obligations de la ComUE université de Champagne vers l'établissement URCA, **avec 26 voix pour, et 5 abstentions.***

- **Transfert des emplois**

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne approuve le transfert de huit emplois à l'URCA, **avec 26 voix pour et 5 abstentions.***

- Conventions d'association

M. Olivier DUPERON indique que chaque membre de l'association doit conclure une convention d'association avec l'établissement chef de file URCA. Une convention-cadre a été définie. Cette convention-cadre est adaptée en fonction des choix de chaque membre de l'association sur les items et les sujets sur lesquels ils souhaitent s'associer. Ces projets de convention d'association sont soumis au vote des administrateurs du CA pour approbation.

M. Richard LE NAOUR en déduit qu'il y aura donc deux conseils. M. Le Président indique qu'il y aura plusieurs instances dont un conseil des membres associés (réunion de l'ensemble des membres associés) et un comité de pilotage du contrat de site (réunion des signataires du contrat de site). Ils ne sont pas encore connus à l'heure actuelle. Au niveau des moyens alloués par le MESR, il fallait un pilotage spécifique via les établissements qui mettaient en œuvre la politique de site. Des instances plus locales sont présentes, telles qu'un comité de coordination nord et un comité de coordination sud, pour les actions concernant la Haute-Marne et l'Aube, la Marne et les Ardennes. Ces structures sont caractérisées par leur souplesse, étant donné que l'association n'est pas un nouvel établissement. Les propositions de ces comités, préparatoires aux délibérations, seront approuvées par le CA de l'université, lorsque cela sera nécessaire. M. Richard LE NAOUR remarque que pour la composition des différents conseils, il n'y a plus d'élection mais que les membres sont nommés. M. le Président ajoute que les élus qui délibèrent sur la politique de site sont ceux du CA de l'université. M. Richard LE NAOUR remarque également qu'il est indiqué que le comité de pilotage élabore les projets de délibérations portant sur le contrat de site. M. le Président indique qu'il a été décidé que tout ce qui concerne la politique de site était discuté, élaboré et proposé par les instances qui pilotent la politique de site, soit le conseil des membres associés, soit le comité de pilotage du contrat de site. Ces délibérations sont élaborées par les comités, qui les proposent au CA de l'université pour approbation ou non, mais qui ne peut les modifier.

M. Le Président indique qu'il s'agit d'une association très large dont tous les établissements ne relèvent pas du MESR, ni de ministères associés. Il peut y avoir une politique de l'association à l'extérieur du contrat de site, avec des financements externes à ceux du MESR, qui concernent davantage de membres que ceux impliqués dans le contrat de site. Ce comité des membres associés doit donc être informé de ces propositions sur la gestion du contrat de site. M. Le Président indique qu'il s'agit d'un sous-ensemble important, puisqu'il est l'interlocuteur du ministère dans le cadre de la politique de site. M. Richard LE NAOUR indique qu'il y avait 14 personnels au sein de la COMUE, il souhaite connaître le nombre de personnels dans le cadre de cette association. M. le Président indique que le nombre sera inchangé. Ils sont entièrement rebasculés sur ce projet qui est une évolution du projet portée par la COMUE et qui a changé de forme juridique, mais opère une continuité.

M. Richard LE NAOUR souhaite connaître les moyens financiers qui seront attribués à cette association. M. Le Président indique que cet élément n'est pas encore connu. A titre d'illustration, l'année dernière la COMUE avait bénéficiée d'une dotation de 200 000 € au titre de la politique de site. Ces points sont en arbitrage actuellement. L'objectif est d'avoir une association sur le mode projet, c'est-à-dire que les membres des différents projets contribuent à les mettre en place et à les faire financer, soit via la recherche de ressources externes, soit via des contributions qu'ils apportent eux-mêmes au projet. Concernant l'équipement, la COMUE présente un bilan financier positif qui va être versé dans le fonds de roulement de l'URCA, identifié dans un service à comptabilité distincte qui pourra servir à financer des équipements dans les différents projets portés par l'association. Au niveau du fonctionnement, il faudra regarder la manière dont il faut procéder. Il y aura une dotation du ministère sur la politique de site, mais son montant est incertain. M. Le Président rappelle qu'il n'y a plus de cotisation de la part des membres à l'association.

M. Lissan AFILAL souhaite savoir si l'engagement des différents membres de l'association est certain. M. Le Président indique que l'adhésion au projet est certaine. Au niveau de la forme, deux interrogations subsistent sur Sciences Po qui « sort » d'une COMUE et ne sera peut-être pas dans les délais afin d'adhérer à cette association, et l'Ensam. M. le Président indique qu'il est convenu de signer une convention avec Sciences Po et l'Ensam, qui aura la même forme mais qui ne figurera pas dans le décret de création de l'association. Le périmètre sera fixé à 11 ou 12 membres dans le décret de création initial et sera ensuite revu avec un décret qui modifiera la forme avec les autres membres. M. Le Président ajoute que les discussions avec le ministère de la culture et les écoles d'arts sont plus longues que prévu.

M. Lissan AFILAL a une question au niveau des ressources humaines et en particulier le rattachement des personnels affectés à la COMUE. Il indique qu'ils sont actuellement répartis à l'UTT et à l'URCA et ne comprend pas la façon dont ces postes vont être affectés à l'association. M. Le Président indique qu'ils vont être affectés à la politique de site et donc aux établissements. Au niveau des 11 emplois, 3 seront affectés à l'UTT et 8 à l'URCA. M. Lissan AFILAL indique que cela est conditionné au fait que ces postes soient affectés à la politique de

site. Il souhaite savoir par rapport à l'organisation de l'Université s'il y aura une structure interne qui gèrera ou si cela interviendra au niveau des fonctions. M. le Président indique qu'au niveau de la DREDI, une cellule suivra les relations extérieures gérées par de grandes conventions, donc les relations avec les associés. Ces emplois iront dans les bons services concernés par la mise en œuvre de la politique de site (services communs de recherche, DEVU). Le choix a été fait de positionner ces emplois dans les Directions qui vont superviser pour l'URCA la mise en œuvre de la politique de site. M. le Président indique que chaque emploi se retrouvera intégré dans les dotations des établissements.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne approuve l'ensemble des conventions d'association avec l'URCA, avec 9 abstentions et 22 voix pour.

4°) Questions ressources humaines

- Validation de la 1^{ère} campagne d'emploi des enseignants du second degré

M. Olivier DUPERON indique que cette campagne d'emploi des enseignants du second degré est « déconnectée » de la campagne d'emploi des enseignants-chercheurs en raison du calendrier propre aux recrutements des enseignants du second degré. Des commissions ad-hoc seront mises en place et travailleront afin que les postes soient validés en Janvier 2018. M. Olivier DUPERON précise que le tableau présenté aux administrateurs comporte 9 emplois. Ce tableau a été présenté devant le CT qui a donné un avis favorable à l'unanimité moins une abstention.

M. Le Président indique que ce point a été également présenté au CAC pour information, étant donné que le CAC ne délibère pas sur les emplois du second degré. M. le Président indique qu'à cet effet, un nouveau Président du Conseil académique a été élu, M. Essaid AIT-BARKA. M. le Président indique que M. AIT-BARKA sera notamment en charge de la mise en œuvre de la politique scientifique qui relève du Conseil académique, en tandem avec le Vice-Président en charge de la recherche, de la valorisation et de la mise en œuvre de la politique d'établissement dans le domaine de la recherche.

M. Jimmy MOREL relève que dans le cadre du PREF, il est prévu qu'un départ sur deux soit remplacé au niveau des enseignants. Il souhaite de nouveau une explication sur les critères qui déterminent les remplacements dans les composantes où sont affectées les personnes. A titre d'exemple, M. Jimmy MOREL explique que certaines composantes subissent le départ de 3 ou 4 personnes qui ne sont pas remplacées. M. Le Président indique que les critères sont multiples. D'une part, un emploi qui devient vacant dans le cadre d'une retraite ou d'une mobilité est rediscuté au niveau de l'université. Il n'est pas identifié dans sa composante de départ. Cela s'applique dans le cadre des départs que l'on peut prévoir et que l'on aurait pu identifier. Certains cas particuliers nécessitent une continuité, qui, dans les discussions avec les composantes, est maintenue. De plus, il y a la stratégie de l'établissement telle qu'elle est fixée par le CA et des propositions sont faites à la Conférence des doyens, qui sont visées par le Comité technique, et par le CAC lorsqu'elles en relèvent. Ces propositions sont élaborées

au niveau du dialogue avec les composantes et les laboratoires. M. le Président indique que lorsqu'un emploi est « libéré », il est rediscuté.

M. Le Président précise que pour les mutations, le nombre de mutations est pris en compte notamment dans l'affectation de ressources pour assurer la continuité de service. La plupart des mutations sont remplacées par les ATER dans le cadre du dialogue avec les composantes.

M. Richard LE NAOUR souhaite connaître le nombre de demandes au départ. M. le Président indique 23 postes. M. Richard LE NAOUR indique que les 9 postes sur lesquels le CA doit voter sont déjà sur Galaxie et ouvert à la campagne. En effet, les candidatures ont commencé depuis le 17 Octobre. Il ne comprend pas sur quel aspect vote le CA. M. le Président précise que le vote porte sur le maintien ou le retrait des postes sur Galaxie. M. Le Président précise qu'il est possible de les retirer si le CA le décide. Après un bref échange de vues, M. Le Président précise qu'un enchaînement de conseils fait que l'université n'était pas prête un mois avant. Il ajoute que l'important est de capter le meilleur vivier de candidature possible.

M. Olivier DUPERON explique qu'il aurait fallu s'appuyer sur le précédent CT bien plus en amont dans le calendrier. En effet, au niveau des délais d'envoi et de convocation au CT, il aurait fallu préparer la campagne d'emplois fin Août-début Septembre, ce qui n'était pas possible.

M. Aomar HADJADJ souhaite savoir si dans ces emplois-là il peut y avoir également des postes de maître de conférences demandés à être transformés en PRAG. M. le Président indique qu'il y a eu des débats notamment avec les IUT, avec des transformations de deux postes, dont un PRAG. M. le Président précise que cela fait partie de la négociation. Il indique que ce qui est regrettable, c'est que tout ne soit pas synchronisé. Il faut présenter la partie « second degré » alors que le reste de la campagne d'emplois sera visée par le CA du 19 Décembre 2017. Ce CA permettra d'avoir une vision globale.

M. Aomar HADJADJ souhaite savoir si les composantes sont satisfaites. M. Le Président indique que toutes les composantes ne sont pas satisfaites, comme c'est le cas pour tous les arbitrages. Mme Maryse MESSAGER indique que les composantes ont été entendues une à une, avec beaucoup de dialogue. Les Doyens ont été entendus et cela a été discuté par ordre de priorité. M. Le Président indique qu'une des raisons pour lesquelles les composantes ne sont pas satisfaites est qu'il n'a pas été apporté une réponse favorable aux 23 demandes. Il faudra avoir une vision globale de la campagne d'emploi.

*Le Conseil d'Administration approuve le tableau des postes ouverts à la première campagne d'emplois des enseignants du second degré **avec 26 voix pour et 5 abstentions.***

- Prime de fin d'année personnels BIATSS

M. Le Président précise que cela faisait partie des engagements abordés. Cette prime de fin d'année est importante pour l'établissement, elle est basée sur une réflexion identique à celle

basée l'année dernière, avec une réactualisation des montants. Le versement est proportionnel à l'indice. Cette prime a été présentée au CT et elle a été approuvée à l'unanimité.

Mme Sandrine HENRY indique qu'elle est ravie du renouvellement de la prime cette année, en précisant que les personnels auraient espéré davantage. Elle remarque que, par rapport à l'année dernière, l'indice INM médian était de 364 et cette année l'INM médian est de 373. Par conséquent, l'enveloppe allouée va toucher plus de personnels, donc elle est supérieure à celle de 2016. Elle souhaite connaître le montant des enveloppes allouées.

M. Jean PIERI indique que l'enveloppe globale est de 275 000 € pour 2017. Il précise que c'est davantage que l'année dernière et cela touche la totalité des agents. Mme Sandrine HENRY indique qu'au niveau de la répartition, les petits INM vont percevoir davantage, mais le fait d'avoir augmenté le point d'indice, elle souhaite en connaître l'articulation.

Mme Maryse MESSAGER indique que l'INM a évolué et que les grilles de cette année sont différentes de celle de l'année dernière. Les fonctionnaires bénéficient de nouvelles primes PPCR. Cet INM correspond toujours à l'INM médian des personnels concernés. Mme Maryse MESSAGER précise que l'année dernière 970 agents en ont été bénéficiaires, dont 492 qui étaient directement en dessous de l'INM 364. Cette année, 957 bénéficiaires dont 488 sont en dessous de l'INM 373 médian. Mme Sandrine HENRY souhaite savoir la raison pour laquelle il n'a pas été possible d'avoir une enveloppe plus importante. M. Le Président indique que l'établissement se trouve en PREF et que dans le cadre des discussions avec le rectorat, il aurait été compliqué de faire figurer des primes en forte augmentation alors que l'établissement est en déséquilibre.

M. Lissan AFILAL souhaite savoir si un lien peut être établi entre le montant de la prime et l'état de la consommation de la masse salariale. M. le Président indique qu'il n'y a pas de lien avec la consommation de la masse salariale car la prime avait été budgétée en début d'année et mise au budget rectificatif.

M. Aomar HADJADJ souhaite savoir si les cadres des services centraux sont considérés comme BIATSS. M. le Président indique qu'il s'agit de l'ensemble des emplois BIATSS hors emploi fonctionnel.

Le Conseil d'Administration approuve le versement d'une prime de fin d'année à l'ensemble des agents BIATSS titulaires et contractuels, présents depuis au moins 4 mois dans l'établissement (hors emplois fonctionnels et assimilés), à l'unanimité :

- 240 euros bruts pour les agents dont l'Indice de rémunération (INM) est supérieur ou égal à 373.

- 340 euros bruts pour les agents dont l'Indice de rémunération (INM) est inférieur à 373.

5°) Nomination d'un commissaire aux comptes pour l'URCA

M. Olivier DUPERON indique qu'il s'agit de la reprise d'un point décalé lors du dernier CA, en raison d'un certain nombre d'anomalies relevées dans le document. Le document a été revu.

Mme Hnia AIT-AMMAR précise que la nomination d'un commissaire aux comptes a lieu tous les six ans.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve le classement des offres et le choix de l'attributaire MAZARS présenté dans le rapport d'analyse des offres, avec 29 voix pour et 2 abstentions.

6°) Questions statutaires

- Modification de l'article 26 des Statuts de l'URCA

M. Olivier DUPERON indique qu'il s'agit d'une modification suite à une évolution règlementaire. La commission des Statuts s'est prononcée et a donné un avis favorable à l'unanimité.

Mme Carole CORPEL indique que ces modifications s'inscrivent dans le cadre du décret du 24 Avril 2017 qui a modifié les dispositions relatives au médiateur académique et aux modalités d'organisation des élections dans les EPSCP.

Les principales modifications intervenues suite à ce décret sont les suivantes :

- Les médiateurs académiques peuvent désormais recevoir directement les réclamations concernant les élections et émettre des recommandations
- Le comité électoral consultatif est modifié dans sa composition
- Le comité électoral consultatif est consulté sur les décisions du Chef d'établissement relatives au déroulement du processus électoral, à l'inéligibilité des candidats, ainsi que sur le nombre de bureaux de vote et leurs horaires d'ouverture.
- Une modification intervient dans l'établissement des procurations qui doivent être désormais établies sur un formulaire numéroté, et retirées auprès de l'établissement. Les procurations ne seront plus possibles le jour du vote.
- D'autres modifications concernent la possibilité de rectification des listes en cas d'inéligibilité, ou encore l'affichage immédiat des listes enregistrées.

M. Jimmy MOREL remarque une coquille au niveau du document. Il manque notamment un « d' » devant « un représentant désigné par le Président » et le verbe désigné est au singulier et non au pluriel.

Mme Carole CORPEL indique que chaque délégué de liste recevra un courrier lui demandant de désigner un représentant. En effet, les prochaines échéances électorales auront lieu au mois de Mars 2018 avec l'organisation des élections étudiantes.

M. Aomar HADJADJ constate que la conséquence sera le passage d'un comité de 5 membres à 10 membres. M. Olivier DUPERON indique qu'il y aura environ 20 membres dans le comité électoral consultatif.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve la modification de l'article 26 des Statuts de l'URCA, à l'unanimité.

7°) Adhésion au GIP UNESS

M. Olivier DUPERON précise que cette adhésion concerne particulièrement l'UFR de Médecine pour ces étudiants, dans le cadre de la préparation aux différents concours et examens.

Mme Bach Nga PHAM précise qu'il y a quelques années, le Ministère a souhaité que l'enseignement numérique soit largement utilisé et il a été créé à travers un GIP la plateforme UNF3S, qui permettait aux étudiants de Médecine, de Pharmacie, Odontologie et Staps de pouvoir utiliser des cours de façon nationale et ouverte. Depuis 5 ans, les études médicales ont souhaité utiliser des modalités de contrôle des connaissances à partir de la plateforme numérique SIDES, qui a permis la mise en place de l'examen national avec l'utilisation de tablettes. Compte-tenu du succès de cette plateforme numérique, il a été demandé à ce que la réforme du troisième cycle des études médicales puisse utiliser la même plateforme SIDES de façon à ce qu'elle puisse être ouverte ensuite aux autres étudiants, notamment ceux de Pharmacie, et d'Odontologie. Dans une perspective d'évolution, la plateforme SIDES a donc rejoint la plateforme UNF3S, et pour marquer cette évolution, elle est devenue UNESS.fr. Toutes les universités sont donc normalement adhérentes au projet initial de l'UNF3S, sauf l'URCA qui n'a pas pu ces dernières années, en raison de sa situation budgétaire. Désormais, uness.fr rend obligatoire pour les étudiants de médecine de 2^{ème} et de 3^{ème} cycle de pouvoir accéder à cette plateforme. Il est donc demandé une adhésion de l'URCA, en plus de la cotisation demandée pour la Faculté de Médecine pour 2017. En 2018, la demande portera sur l'ensemble des étudiants de 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycle de Médecine, de Pharmacie, d'Odontologie, de Staps pour pouvoir utiliser la plateforme UNESS.FR.

M. Richard LE NAOUR indique qu'il est essentiel que l'Université adhère à ce mouvement pour l'ensemble des étudiants. Il s'agit d'une démarche dans laquelle ils peuvent s'inscrire, nonobstant le fait qu'il y ait un impact budgétaire.

M. Adrien MEUNIER indique que l'ensemble des étudiants en médecine et en santé se félicitent de l'évolution de la plateforme SIDES vers la plateforme UNESS, qui va permettre aux étudiants d'évoluer et d'avoir un meilleur entraînement et de pédagogie. Le fait que l'URCA donne les moyens à ces étudiants de faire évoluer leurs formations et d'avoir accès à de meilleures préparations est très attendu au niveau des étudiants.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve l'adhésion au GIP UNESS.fr, permettant aux étudiants d'utiliser la plateforme SIDES (Système Informatique Distribué d'Etudes en Santé) dans le cadre de leurs études, à l'unanimité.

8°) Actualisation de l'annexe financière du DU Wine Tourism, Heritage and Senses

Mme Laure CASTIN indique qu'il s'agit de réexaminer la fiche initiale du DU œnotourisme, porté par l'Institut Georges Chappaz. Mme Laure CASTIN rappelle qu'il s'agit d'une formation de 500 heures, de niveau bac +3, dispensée en anglais et créée en étroite collaboration avec les professionnels des filières vitivinicoles et de tourisme afin de répondre aux besoins exprimés de formation des acteurs de l'œnotourisme du territoire, d'une façon plus large pour renforcer l'attractivité du territoire sur la scène internationale. Le principe de la création du DU a été approuvé lors de la CFVU en Juin 2016 et du CA en Juillet 2016. Des propositions de tarifs différenciés de rémunération intervenants et des frais de scolarité dissociant formation initiale et formation professionnelle avaient été adoptées en CA au début de l'année 2017. L'annexe budgétaire est de nouveau soumise à l'examen des conseillers du CA pour révision des droits de scolarité.

Mme Laure CASTIN précise que l'Institut a souhaité se rapprocher du groupe ESC Troyes qui propose une troisième année de spécialisation en œnotourisme, en bachelor management de tourisme. L'objectif est de proposer aux étudiants candidats un double diplôme au terme de leur cursus. Cette démarche procède de la volonté de participer à la mise en cohérence de l'offre de formation en œnotourisme sur le territoire. Ce secteur d'activité est une priorité affichée pour la politique d'attractivité et d'innovation économique du territoire de la Champagne et s'inscrit également plus largement dans les objectifs du schéma de développement économique de la Région Grand Est. L'œnotourisme est un secteur concurrentiel sur le territoire national et international. La collaboration avec le groupe ESC Troyes s'inscrit dans le cadre de la politique de site pilotée par l'URCA qui vise à renforcer et à développer les actions communes entre les membres de la future académie de Reims. La consolidation du partenariat avec le groupe ESC Troyes et la mise en place d'un double diplôme conduit à un alignement des frais de scolarité (6 000 €) afin de garantir une pleine et entière implication des partenaires engagés. Mme Laure CASTIN rappelle que conformément aux Statuts de l'IGC, la maquette de formation proposée est conséquente puisqu'elle comporte un volume horaire d'environ 500 heures. Le budget a été élaboré afin de couvrir les frais de formation. Un dispositif de recherche de bourse au mérite des partenaires privés est en cours d'élaboration afin de permettre à des étudiants méritants aux revenus financiers limités de pouvoir suivre ces formations.

M. Jimmy MOREL remarque que le volume horaire est de 480 heures et pour les enseignants titulaires un total de 600 heures est visible. Mme Laure CASTIN indique qu'il s'agit d'un dédoublement de cours.

M. Richard LE NAOUR souhaite savoir si ce DU a ouvert en septembre 2017. Mme Laure CASTIN indique que seulement 9 candidats étaient présents au lieu de 15 nécessaire afin de garantir le bon déroulement de la formation. Mme Laure CASTIN ajoute que le rapprochement avec l'ESC Troyes s'est fait en cours d'année 2017, étant donné que l'ESC était en

restructuration interne. La nomination récente d'un nouveau directeur a permis dès lors une forte implication du Groupe ESC Troyes.

M. Richard LE NAOUR remarque qu'il est important de connaître les causes du peu d'étudiants inscrits à ce DU. Mme Laure CASTIN indique que la campagne d'information a été lancée seulement au printemps du fait de la lenteur de la mise en place du partenariat. Mme Laure CASTIN précise que le délai afin de « recruter » des étudiants est de un an. L'enjeu est de lancer dès que possible la campagne de recrutement des étudiants au niveau local, national et international.

M. Richard LE NAOUR indique que dans la proposition financière soumise au mois de Janvier, un plan de formation entreprise était présent. Mme Laure CASTIN indique qu'il a été enlevé suite à la réforme de la formation professionnelle, dû au manque de visibilité. Il a donc été préférable de proposer uniquement des tarifs en formation initiale, en se réservant la possibilité d'engager des actions de formations professionnelles par la suite.

M. Richard LE NAOUR souhaite savoir si cette nécessité d'avoir une communication plus active justifie le passage de 2500 € à 14000 € dans l'enveloppe dédiée à la communication. Mme Laure CASTIN souligne que la participation à des salons en France et à l'étranger est coûteuse. A titre d'exemple, la demande de support de Studyrara coûte pratiquement 900 €.

M. Aomar HADJADJ remarque que les enseignants titulaires font 335 heures, sur la base de 63 euros chargés, ce qui sous-entend que ces heures sont faites en dehors de leur service statutaire. Mme Laure CASTIN le confirme.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve l'actualisation de l'annexe financière relative au DU Wine Tourism, Heritage and Senses, à l'unanimité.

9°) Questions recherche

- Relevé de décisions pour information

M. Richard LE NAOUR souhaite connaître le montant de la dotation dévolue aux plateformes. M. Le Président indique que ce montant se situe dans les 40 000 euros environ pour le fonctionnement.

M. Richard LE NAOUR souhaite connaître la réflexion pour la prise des M2R. M. Le Président indique que ce point à l'heure actuelle n'est pas tranché. Il indique avoir été alerté par les unités sur ce point. La réalité est qu'au niveau de l'exécution des dépenses sur le volet fonctionnement, les enveloppes ont un taux d'exécution qui est loin d'atteindre 100% actuellement. Il faut donc être plus performant dans l'élaboration du Budget. La question des M2 recherche a été sortie de cette question-là car les M2 n'avaient pas la même politique et que cela crée un déséquilibre entre certaines unités. Il faut donc répondre au financement des M2 recherche par une logique d'appui à la formation et aux étudiants, pas simplement une

logique d'unités. Certaines unités ne prenaient pas du tout de Masters recherche, à la différence d'autres qui en prenaient beaucoup. Cela modifiait les équilibres en termes de budget.

M. Richard LE NAOUR indique que les effectifs sont pris en compte, que cela est pondéré en fonction des secteurs et le dépôt de projet est également pris en compte et souhaite avoir des précisions sur l'étape de péréquation. M. Le Président précise que des ajustements sont faits pour que des modifications soient lissées dans le temps ou prendre en compte des points non abordés. M. le Président constate que la proposition a été adoptée largement puisque une seule abstention sur l'enveloppe et 12 voix pour et 12 abstentions pour la répartition du Budget aux unités de recherche. M. Le Président indique qu'une partie variable est à noter, liée à l'activité de dépôt de projet.

M. Aomar HADJADJ indique qu'il serait souhaitable d'effectuer un bilan sur la notion de plateformes, notamment si elles jouent vraiment leur rôle de plateforme (service commun aux laboratoires) et notamment au niveau de l'équilibre de leur budget. De plus, concernant le placement de certains laboratoires à cheval sur plusieurs domaines, il faudrait affiner ce modèle afin de rentrer dans les détails. M. le Président indique qu'il prend en compte cette remarque pour l'année prochaine. Cette remarque a déjà été prise partiellement en compte sur des unités pluridisciplinaires. M. Le Président indique que ce sujet sera discuté à la commission recherche et au bureau recherche.

10°) Questions pédagogiques

- Relevé de décisions pour information

11°) Communication du bilan annuel de prévention des risques 2016-2017 et du programme annuel de prévention 2017-2018 (pour information)

M. Olivier DUPERON précise que la communication du bilan annuel de prévention des risques et du programme annuel de prévention a été communiquée dans les documents adressés aux membres du CA.

M. Richard LE NAOUR indique que l'ensemble des Directeurs d'unités a bien été destinataire du bilan annuel. Il remarque que l'ensemble des pourcentages est donné pour l'ensemble des unités, ce qui permet d'avoir un élément de comparaison. Il souhaite savoir s'il serait possible d'intégrer ces éléments pour les plateformes. M. Vincent CONRAD indique que c'est tout à fait envisageable. Il faut récupérer une liste de l'ensemble des plateformes existantes.

M. Olivier DUPERON propose d'intégrer cette remarque pour les prochains bilans.

12°) Questions diverses

M. Richard LE NAOUR indique qu'il avait déjà demandé la transmission du projet GAIA ainsi que le retour de l'évaluation. M. le Président indique que ces éléments seront communiqués.

M. Aomar HADJADJ a une remarque concernant le PV. Il indique que des personnes invitées n'étaient pas citées dans le PV.

M. Olivier DUPERON précise que le prochain CA aura lieu le 19 Décembre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h08.

LISTE DES SIGLES ET DES ABBREVIATIONS

HCERES : Haut conseil de l'évaluation, de la recherche et de l'enseignement supérieur

COMUE : Communauté d'universités et d'établissements

DGESIP : Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

DGRH : Direction générale des ressources humaines

DGRI : Direction générale de la recherche et de l'innovation

CNESER : Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

ENSAM : Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers

DREDI : Direction des Relations Extérieures et du Développement International

DEVU : Direction des Etudes et de la Vie universitaire

PREF : Plan de rétablissement de l'équilibre financier

CAC : Conseil Académique

INM : Indice nouveau majoré

ESC Troyes : Ecole Supérieure de commerce

UTT : Université de Technologie de Troyes